

219C1180
FR0013252186-FS0664

16 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juillet 2019, complété notamment par un courrier reçu le 16 juillet 2019, M. Eliot Findeling a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 26 juin 2019, le seuil de 5% du capital de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et détenir, à cette date et à ce jour, 1 106 343 actions PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE représentant 2 210 424 droits de vote, soit 5,0003% du capital et 6,36% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 22 125 600 actions représentant 34 744 206 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.